

Malheureusement, double infortune d'ailleurs, je n'ai pas eu la chance comme l'honorable député de Brome-Missisquoi (M. Graftey) d'être scout de mer. Cela m'aurait pourtant été utile plus tard. Malheureusement, j'ai été élevé à 2,000 milles de la mer et, avant l'aménagement du chemin de fer de la baie d'Hudson un petit Manitobain avait plutôt du mal à acquérir une formation de scout de mer, même s'il en avait le désir. On a remédié à cette lacune en faisant de la rivière Rouge un bras de mer. Les scouts de mer constituent, évidemment, une section très importante de l'Association des scouts, notamment sur nos côtes, et il ne fait pas de doute qu'ils ont beaucoup ajouté à la valeur de leur organisation.

Je m'associe aux autres députés qui ont déjà pris la parole, pour souhaiter que le ministre des Postes (M. Hamilton) se laisse persuader et marque l'anniversaire des guides par l'émission d'un timbre. J'espère qu'il ne pensera pas qu'il s'agit de cabale, qui semble très mal vue du gouvernement à l'heure actuelle, mais tout simplement d'une douce persuasion de la part de femmes dévouées qui ont donné de leur temps à cette association.

(Texte)

M. L.-J. Pigeon (Joliette-L'Assomption-Montcalm): Monsieur l'Orateur, c'est avec un très vif plaisir que j'appuie le bill actuellement à l'étude, d'autant plus que les scouts jouent un rôle excessivement important dans le monde et qu'au Canada toutes les provinces ont le bonheur de compter une ou plusieurs filiales de cette organisation.

Les scouts jouent un rôle important dans la province de Québec, et plus particulièrement dans la circonscription fédérale de Joliette-L'Assomption-Montcalm. Il y a dans la ville de Joliette une organisation de scouts qui contribue à mettre en relief la ville de Joliette et la circonscription de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

Le mouvement scout au Canada est formateur; il habitue le jeune au sacrifice, à se dévouer pour la société et le prépare à être meilleur citoyen.

C'est avec plaisir que j'appuie ce bill qui contribuera à donner de l'expansion au mouvement scout au Canada.

(Traduction)

M. O. W. Weichel (Waterloo-Nord): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux de pouvoir dire un mot pour appuyer le bill S-13, qui a trait à la *Boy Scouts Association*. J'ai eu l'honneur d'être président du groupement scout d'Elmira pendant plus de 13 ans, et j'ai pu constater tous les avantages que cette œuvre très importante rapportait à la localité. Chez nous, des milliers de jeunes

gens sont membres du mouvement scout. Sauf erreur, cette grande organisation compte dans ses rangs aujourd'hui de 6 à 7 millions de garçon. Le scoutisme et la religion sont étroitement reliés. Les règles du mouvement stipulent que chaque scout doit appartenir à une organisation religieuse et s'acquitter fidèlement de ses devoirs religieux.

Le scoutisme exige plusieurs promesses. Le louveteau promet de faire de son mieux; de remplir ses devoirs vis-à-vis de Dieu et de la reine; d'observer la loi des louveteaux et de rendre service à quelqu'un chaque jour. Le louveteau obéit au vieux loup, mais ne doit pas s'écouter. Voici maintenant la promesse scoute:

Sur mon honneur, je m'engage à faire de mon mieux;
A servir Dieu et la reine;
A aider mon prochain en toutes circonstances;
A observer la loi scoute.

Voici cette loi scoute:

- (i) Le scout met son honneur à mériter confiance.
- (ii) Le scout est loyal à la reine, à sa patrie, à ses frères scouts, à ses parents, à ses employeurs et à ses subordonnés.
- (iii) Le scout doit se rendre utile et aider son prochain.
- (iv) Le scout est l'ami de tous et le frère de tout autre scout.
- (v) Le scout est courtois.
- (vi) Le scout aime les animaux.
- (vii) Le scout obéit sans hésiter à ses parents, à son chef de patrouille ou à son scoutmestre.
- (viii) Le scout affronte toutes les difficultés avec un sourire et une chanson.
- (ix) Le scout est économe.
- (x) Le scout est pur dans ses pensées, ses paroles et ses actions.

Ces promesses, monsieur l'Orateur, quand elles sont respectées, sont un grand avantage pour notre pays.

(Texte)

M. Rémi Paul (Berthier-Maskinongé-Delaudière): Monsieur le président, c'est avec empressement que j'apporte mon humble concours à l'adoption de ce bill qui est présenté en faveur des scouts canadiens. Le scout a toujours été, par son travail et par sa participation au groupement de la jeunesse, un sujet de consolation pour ses parents.

Le scoutisme est une école de formation qui apprend au jeune garçon à prendre contact avec ses semblables, et, par suite de l'instruction, de l'éducation et de la formation qu'il y reçoit, il ne peut qu'en tirer de grands avantages, comme ceux-là qui ont déjà eu le bonheur d'adhérer à ce mouvement. Le pays, en conséquence, ne peut que bénéficier de la participation de ces jeunes à son essor et à son expansion. Cette école de formation de jeunesse permet également, à l'occasion d'un jamboree international, aux jeunes gens de différents pays de prendre